

Dossier

Ce dossier est détachable, nous vous invitons à le conserver

Extension des consignes de tri

Emballé, c'est trié !

À compter du 1^{er} janvier 2023 dans votre commune, vous pourrez déposer **tous vos emballages et tous vos papiers sans exception dans la colonne jaune !**

Parce que le tri est l'affaire de tous, il est de notre responsabilité collective de jeter moins et de trier plus pour améliorer le recyclage.

De nouveaux déchets peuvent désormais se déposer dans la colonne jaune, le tri est plus large et surtout, plus simple !

À vos marques, prêts, triez !

LE TRI
PLUS
SIMPLE !

Comment ?

Pour vous, le geste de tri devient plus simple :

C'est un emballage ou un papier ? Il se trie !

Seules quatre consignes sont à respecter :



Pour connaître plus en détail les **nouvelles consignes de tri**, découvrez dans ce courrier un **mémotri** actualisé ou **consultez le site**

www.coeurdechartreuse.fr

Nous comptons sur **votre mobilisation**, essentielle à la **progression du recyclage**.

Engageons-nous, trions plus !



La parole à Anne Lenfant

Présidente de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse

Madame, Monsieur,

À partir du 1^{er} janvier 2023, le tri des déchets se simplifie en Coeur de Chartreuse !

Fini les doutes ! Les pots de yaourt, de crème, barquettes, tubes de dentifrice, les films plastiques, emballages de charcuterie, sachets chips, blister... vont désormais dans la colonne jaune.

À compter de cette date, une seule question à se poser : mon déchet est-il un emballage et/ou un papier ?

- Si OUI, je le mets dans ma colonne jaune,
- Si NON, je le mets dans mon bac à ordures ménagères.

Les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) sont quant à eux, toujours à déposer dans les colonnes vertes implantées sur votre commune.

Le service déchets de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse reste à votre entière disposition pour tout complément d'information au :

04 76 66 8174 ou par mail à :

accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

Grâce à votre geste de tri, la Communauté de Communes agit en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

Dossier

Une nouvelle et meilleure gestion de nos déchets

La transition écologique passe aussi par la réduction de nos déchets. Diminuer leur volume c'est la base. Composter, recycler, réparer, partager, éviter le gaspillage, les bonnes attitudes et les bonnes habitudes sont encore à améliorer. Un challenge !

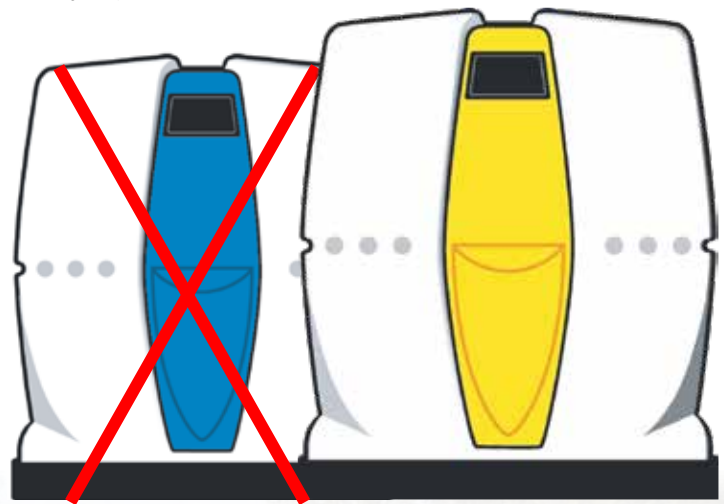


Réduire nos déchets et trier d'avantage

C'est une réalité tangible, nous générons beaucoup trop de déchets et leur traitement est de plus en plus problématique pour la planète mais aussi pour l'économie. L'urgence est leur réduction. Imaginez, le coût du traitement d'une tonne de déchets ménagers collectée s'élève désormais pour la collectivité à 130€ TTC ! Des hausses importantes du coût de l'incinération sont attendues dans les années à venir. En amont, une attitude responsable et de bons gestes restent le plus efficace et le plus judicieux pour véritablement diminuer le volume de nos poubelles et tout à la fois mieux trier pour un recyclage plus efficace.

En 2023, le tri des déchets évolue. On vous explique.

La simplification du tri vise à optimiser les tonnes de déchets collectées et développer encore plus la collecte des emballages, notamment de certains plastiques jusqu'à présent non triés. C'est le cas des pots de yaourts, barquettes de jambon, tubes de dentifrice, sachets ou films transparents. Plus de doute : tous les emballages en plastique, en métal, en carton, en verre se trient. Jusqu'alors 4 Français sur 5 doutaient au moment de trier leur emballage. Le taux de recyclage des emballages s'élevaient à 68 % et des progrès restaient à faire. Avec la clarification des consignes de tri, tous les Français auront la possibilité de trier tous leurs emballages. Il n'en reste pas moins que ce qu'il faut surtout retenir concernant nos déchets et leur tri, c'est qu'un bon déchet est un déchet qui n'existe pas !



Transformation des points de tri

À compter de mi-novembre, les habitants voient leurs points tri se transformer et l'information circuler : la colonne bleue devient jaune. Il n'y aura donc plus que deux couleurs au point de tri : le vert et le jaune. Deuxième étape : à partir du 1^{er} janvier 2023, nous pourrons déposer dans la colonne jaune tous les papiers et tous les emballages. Il n'y aura donc plus qu'une seule question à se poser pour est-ce un papier ou un emballage ? Si oui, c'est la colonne jaune ! Pour le verre c'est toujours ... dans le conteneur vert.

Guide du tri, l'appli

Pour localiser le point tri le plus proche de chez vous,

Télécharger l'application sur :





En déchèterie aussi on réduit et on trie !

Mercredi matin à la déchetterie d'Entre-deux-Guiers, c'est un défilé de familles avec des voitures chargées de déchets à placer dans les espaces et les bennes appropriés. Presque un jeu et tout à la fois, l'apprentissage de la citoyenneté. Les enfants sont d'ailleurs souvent les premiers à inciter leurs parents à adopter les bons gestes. Avec des animations en classe ou au collège sur la gestion des déchets, les notions sont vite intégrées !

Et à la déchèterie, on se pose désormais la question avant de jeter : ce déchet est-il réutilisable ? Avec une réponse : la Ressourcerie de Saint Laurent du Pont ! C'est gagnant pour tout le monde : éviter de produire un déchet et du même coup éviter à une autre famille d'acheter le même produit neuf...

Vous avez des questions sur la réduction des déchets, contactez le service déchets de la Communauté de Communes : [04 76 66 65 24](tel:0476666524) ou par mail à : prevention-dechets@cc-coeurdechartreuse.fr

Compostage : on vous aide !

Nous savons que les déchets compostables représentent 1/3 de notre poubelle. Le compostage est ainsi un excellent moyen de diminuer le poids des ordures ménagères. Il permet de gérer les déchets de cuisine mais aussi ceux du jardin, tonte, mauvaises herbes, feuilles mortes ou taille.

Que l'on habite en immeuble ou maison individuelle, il est possible de composter sur place les biodéchets : une solution existe pour tous ! Lombricompostage, compostage individuel ou compostage partagé, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse vous aide à vous lancer. Elle met à disposition des composteurs individuels et des lombricomposteurs et vous accompagne dans la mise en place de sites de compostage partagés.

Des formations gratuites sont proposées aux habitants. En famille ou avec vos voisins ... lancez-vous !



La parole à Murielle Giraud,

Vice-présidente en charge des bâtiments et travaux, de la Gestion des déchets et du SPANC et maire de Saint-Jean-de-Couz,

La gestion des déchets est l'une des compétences de la Communauté de Communes. C'est un volet important qui concerne tout à la fois notre environnement et nos finances. En janvier 2023, notre territoire adopte la nouvelle procédure de tri des différents matériaux, en vigueur à l'échelle nationale. Dès lors, les colonnes bleues deviennent obsolètes et sont transformées en colonnes jaunes. Les particuliers n'utiliseront plus que les colonnes jaunes. Le territoire étant vaste et varié, le changement de ces colonnes se fera progressivement à l'échelle du Cœur de Chartreuse d'ici à la mi-janvier 2023. Les déchèteries d'Entre-deux-Guiers et de Saint-Pierre-d'Entremont restent à notre disposition pour déposer nos autres déchets. La nouvelle ressourcerie de Saint-Laurent-du-Pont nous accueille désormais pour permettre une seconde vie à nos biens et objets en bon état, dont nous ne voulons plus. C'est le cas aussi de la gratuité de Saint Pierre d'Entremont, mais aussi d'autres zones de gratuité organisées ponctuellement sur des événements.

Quoiqu'il en soit, nous devons garder à l'esprit que le coût de gestion des ordures ménagères, et notamment de l'incinération, augmente de manière significative et que cela pèse lourd dans le budget de la collectivité. Un changement de comportement de tous les habitants est indispensable pour diminuer le tonnage des déchets afin de réduire leur impact et les coûts engendrés. Chacun doit être sensibilisé, chacun doit s'engager et diminuer ses ordures ménagères, et trier correctement les déchets. Dans les écoles, des ateliers sont organisés avec les enfants autour du tri. Dans notre petit village de Saint-Jean-de-Couz de 300 habitants, nous nous sommes engagés avec l'installation de composteurs collectifs et je suis vraiment satisfaite de voir la participation des habitants et leur implication.

Mémotri

**TOUS LES EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS**



- ✓ Bien vidés
- ✓ Non lavés
- ✓ En vrac
- ✓ Séparés



**EMBALLAGES
EN VERRE**

Emballages en plastique



Petits cartons



Emballages en métal



+

**LE TRI
PLUS
SIMPLE!**



Papiers



COMPOST



**ORDURES
MÉNAGÈRES EN SAC**



POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET.